

• **VENTES IMMOBILIERES :**

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial :

- Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € forfaitaires
- Au-delà : 4% + 3 000 € forfaitaires.

Vente de garage : honoraires forfaitaires de 1900 € TTC, à la charge du vendeur.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :**

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4% TTC.

Au-delà, 3% HT, soit 3.6 % TTC.

Facturation minimale 5000 euros HT, soit 6000 € TTC.

• **GESTION LOCATIVE :**

Nos honoraires sont fixés à 6 % HT soit 7,20 % TTC des sommes encaissées.

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :**

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE :

Un mois et demi de loyer charges comprises, dans la limite de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée) payable à part égale (50 % locataire, 50 % propriétaire).

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18% TTC).

• **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur,

- Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € forfaitaires
- Au-delà : 4 % + 3 000 € forfaitaires

• **VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

- **AVIS DE VALEUR ECRIT :** OFFERTE dans le cadre d'une mise en vente
Facturée 120 € TTC, à la charge du demandeur, dans les autres cas (succession, rachat de parts etc..)

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente. Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.